



Revente viager merci de votre réponse

Par **Lecha**, le **27/10/2018 à 18:43**

Bonjour
J ai contracté un viager occupé voilà cinq ans
Je voudrais faire la revente de celui-ci
Les crédientiers étant assez âgés(88ans deux têtes)je voudraje voudrais au futur acquéreur faire une vente à terme
Pour une durée de huit ans sansrente juste un bouquet à la vente.
Cela vous semble t'il possible
Et que elle sont les frais de notaire
Pour cette revente avec le nouvel
Acquéreur
Merci
Cordialement
Gilles

Par **Visiteur**, le **27/10/2018 à 20:28**

Bonjour
Faisable en respectant les règles...
<https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/viager/peut-revendre-un-bien-achete-en-viager-avant-le-deces-du-credientier-article-2545.html>